Motion du 18 avril 2012 de Mmes Anne Moratti, Julide Turgut Bandelier, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Marie Chappuis, Fabienne Aubry Conne, Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Vittoria Romano, Martine Sumi, Silvia Machado, Annina Pfund, Laurence Fehlmann Rielle, Maria Pérez, Maria Casares, Brigitte Studer, MM. Yves de Matteis, Alain de Kalbermatten, Alexis Barbey, Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel, Eric Bertinat, Carlos Medeiros, Pascal Spuhler et Luc Broch: «Structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance».

(renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 9 octobre 2012)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les familles d'accueil à la journée sont, depuis le 1^{er} janvier 2011, imposables sur les revenus qu'elles tirent de leur activité;
- le vote du 5 juin 2007 par le Conseil municipal de la motion M-604 intitulée «Pour une pluralité des modes de garde des enfants en bas âge: développons l'accueil familial à la journée» et demandant:
 - de présenter au Conseil municipal, dans l'année qui suit le vote de la présente motion, un projet de développement de l'accueil familial à la journée sur le territoire de la Ville de Genève;
 - 2. de prendre langue avec le Conseil d'Etat afin que la formation obligatoire soit supérieure à vingt heures;
- la diminution inquiétante de l'offre de familles d'accueil de jour (FAJ) agréées passant d'environ 160 en 2007 à moins de 60 actuellement;
- le nombre d'enfants inscrits sur la liste en attente d'une solution de garde;
- la réponse du Conseil administratif du 27 février 2008 à la motion M-604 du Parti démocrate-chrétien;
- l'entrée en vigueur de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée (J 6 29);
- que le mandat très limite donné à l'association Pro Juventute se borne à mettre en contact les personnes intéressées;
- le succès des dispositifs de coordination et de gestion mis sur pied par 34 communes genevoises dont Vernier, Carouge, Meyrin et Bernex, grandes communes également actives dans la promotion d'autres modes de garde,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en place une structure de coordination/employeur ou d'utiliser les structures déjà existantes des secteurs de la petite enfance comme structures de coordination;
- de centraliser les demandes des parents et des familles d'accueil agréées auprès du Bureau d'information de la petite enfance (BIPE);
- de proposer une formation continue et des lieux d'échange et de soutien aux futures familles d'accueil de la ville de Genève par des professionnel-le-s de la petite enfance.